

Article paru le 3 octobre 2023

DDS : une première pour l'île de Beauté en matière de recyclage

Le 03/10/2023 à 15:02

• Collectivités Locales Eco-organismes



Les pots de peinture acrylique et d'enduit collectés en Corse pourront dorénavant être intégralement recyclés par l'éco-organisme EcoDDS. 3 premiers transports de 15 tonnes de peinture et d'enduit de l'île à destination du site d'Excoffier à Chêne-en-Semine, en Haute Savoie, ont permis de valider la faisabilité de l'opération.

Chaque année, le volume de "pâteux non dangereux" - c'est-à-dire de restes de peinture acrylique et d'enduit - collecté en Corse est estimé à 120 tonnes, réparties sur les 22 déchèteries mises à disposition par le Syvadec. Ces déchets sont jusqu'à maintenant traités sur le continent en valorisation énergétique mélangés aux pots de peinture solvantée, du fait de l'impossibilité de séparer les restes de peinture acrylique et d'enduit

de leur contenant (pot en métal ou en plastique).

Depuis 2022, grâce au nouveau déconditionneur automatisé mis au point par **EcoDDS et** installé sur le site d'Excoffier, il est possible de séparer les pâteux de leur contenant. Les pots en plastique souillés sont transformés en granules de plastique recyclé qui servent notamment à fabriquer des caissettes de collecte de déchets chimiques, tandis que les pots en métal sont recyclés par les ferrailleurs et l'industrie de l'acier. Quant aux restes de peinture collectés dans ce processus, ils sont destinés, à terme, à intégrer des bétons spéciaux.

En Corse, les déchets sont collectés et triés pour être acheminés en ferry vers Marseille, puis vers le site d'Excoffier pour y être recyclés. A ce jour, 3 transports de 5 tonnes chacun de peinture acrylique et d'enduit ont déjà été effectués de l'île vers le site du recycleur. Une fois le dispositif mis en place, **EcoDDS** prévoit de recycler environ 10 tonnes de déchets corses par mois.

En élargissant le recyclage des peintures et enduits à la Corse, l'éco-organisme souhaite démontrer que ses solutions innovantes, mises en œuvre sur le continent, peuvent bénéficier aux territoires insulaires.